

Astrida , le 17 juillet 1956.-  
, de

RUANDA-URUNDI GEBIED  
RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE D'ASTRIDA  
-----

(1) N°

2886/4

ASTRIDA



Réf. n° :

Annexe  
Bijlage :

Objet  
Voorwerp :

Aff. MACRIDIS D.  
-----

A Monsieur le Greffier du Tribunal de Résidence  
de l'Urundi à

KITEGA.

Monsieur le Greffier,

Suite à votre lettre n° I871/RMP 4265/Kit. du  
29 juin 1956, j'ai l'honneur de vous retourner sous ce  
couvert la réquisition à fin d'emprisonnement au nom de  
Macridis Dimitrakis.

Ce dernier a payé les 275 frs de frais de justice  
selon l'avis d'encaissement n°22/56 ci-annexé.-

L'Officier de Police Judiciaire,

STRIJBOS A.

RUANDA-URUNDI GEBIED

Kitega ; le 29 juin 1956.-  
de

(1) N° 1871 /RMP.4265/Kit.

3.7.56  
3069/Just.

Réf. n° :

Annexe :  
Bijlage :

Objet :  
Voorwerp :

Aff. MACRIDIS D.

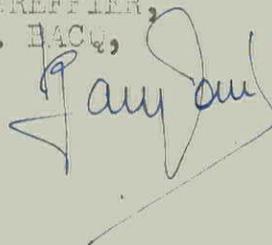
A Monsieur l'Officier de Police Judiciaire  
de & à  
A S T R I D A.-  
-----

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint  
une réquisition à fin d'emprisonnement pour contrainte par  
corps au nom de Macridis Dimitrakis.

Je vous saurais gré de bien vouloir la faire  
exécuter.

LE GREFFIER,  
D. BACQ,



Monsieur le Commissaire  
de Police,

Je vous envoie  
(ci-jointes 275 fr (pour frais)  
à jugement 1er instance  
date?)

Macridi  
D. MACRIDIS

PARQUET

Kigali

~~19~~

19.7.56  
3356/Présis

21

A Monsieur le gardien de la Prison Centrale

Astinda

Le nommé : Nyabatimuna (RE. 17063/A'da)  
Aff. R.M.P. N° 5597 R.M.P. R.P.A. N° 1047/1-2nd  
a payé le : 30-4-56

Amende :

Frais procès : 57

Dommages et Intérêts : 2.135/

Prière d'annuler la réquisition y afférente.

Kigali, le 14-7 1956

Le Secrétaire du Parquet,

Le Préfet T.R.

[Signature]